|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/81/Add.1 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale17 novembre 2021FrançaisOriginal : anglais et français |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Quarante et unième session**

Genève, 8 (après-midi) - 10 décembre 2021

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session

 Additif

 Liste des documents et annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/81 et ST/SG/AC.10/C.4/81/Add.1 | Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session |

 Un calendrier provisoire et des informations supplémentaires sur l'organisation de la session seront diffusés dans un document informel à l'approche de la session.

 Documents de référence (secrétariat)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/30/Rev.9 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH), neuvième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/1/Rev.22 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingt-deuxième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/11/Rev.7 et ST/SG/AC.10/11/Rev.7/Amend.1 | Manuel d’épreuves et de critères, septième édition révisée et amendement 1  |
| ST/SG/AC.10/C.4/80 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarantième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/116 et ST/SG/AC.10/C.3/116/Add.1  | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa cinquante-huitième session |

 2. Travaux relatifs au Système général harmonisé (SGH)

 a) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) sur des questions intéressant le Sous-Comité SGH

Le Sous-Comité sera tenu au courant des résultats des discussions ayant eu lieu au sein du Sous-Comité TMD sur toute question l’intéressant pour ses travaux.

 b) Classification simultanée dans les classes de danger physique et ordre de prépondérance des dangers

L’expert de l’Allemagne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux sur ce sujet depuis la quarantième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 11 et 12).

 c) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales pour le classement des dangers pour la santé

Les experts du Royaume-Uni et des Pays-Bas souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux sur ce sujet depuis la quarantième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 13 à 17).

 d) Classification des sensibilisants cutanés à l’aide des résultats des méthodes d’essai des tests des ganglions lymphatiques locaux (LLNA) conformément à la ligne directrice de l’OCDE 442B

|  |  |
| --- | --- |
| Document informel INF.6 (Japon) | Clarification des critères de classification pour la sensibilisation cutanée à l'aide d'études sur les animaux |

 e) Critères de classification de la mutagénicité sur les cellules germinales (sous-catégorie 1B)

Le Sous-Comité sera informé de l'avancement des travaux sur ce sujet depuis la quarantième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 20 à 22).

Le groupe de travail informel fera une présentation sur les questions et les défis actuels sur ce sujet, pour examen et discussion par le sous-comité.

 f) Questions pratiques de classification (amendements proposés au SGH)

L’expert des États-Unis d’Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux sur ce sujet depuis la quarantième session (ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 23 et 68 à 70).

 g) Nanomatériaux

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 h) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence

L'expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'état d'avancement des travaux sur ce sujet depuis la quarantième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 25 à 29).

 i) Autres questions

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2021/7 (Allemagne)  | Amendement au chapitre 2.17 “ Matières explosibles désensibilisées”  |
| Document informel INF.3 (secrétariat) | Projet de rectificatif à la neuvième édition révisée du SGH |

 3. Mise en œuvre du SGH

 a) Élaboration éventuelle d’une liste des produits chimiques classés conformément au SGH

Les experts du Canada et des États-Unis d’Amérique souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux sur ce sujet depuis la quarantième session (ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 41 à 43).

 b) Rapports relatifs à l’état de la mise en œuvre

Les participants au Sous-Comité SGH seront invités à fournir des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du SGH (y compris les difficultés rencontrées, les enseignements tirés, l'impact) dans leurs pays ou domaines de travail.

Le Sous-Comité recevra une mise à jour sur la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de l'Union européenne pour les produits chimiques, à la suite des informations fournies à la quarantième session (pour référence, voir ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 55 à 60).

 c) Coopération avec d’autres organes ou organisations internationales

Il est prévu que les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fournissent au Sous-Comité une mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre du SGH par le biais d'instruments juridiques, de recommandations ou de directives relevant de leur responsabilité.

D'autres organes et organisations internationales peuvent également souhaiter informer le Sous-Comité des développements récents concernant la mise en œuvre du SGH dans leurs domaines de travail.

 d) Autres questions

|  |  |
| --- | --- |
| Document informel INF.4 (Suède) | Informations sur les activités visant à soutenir la mise en œuvre du SGH |

 4. Mise au point de directives pour l’application
des critères du SGH

 a) Alignement de l’annexe 9 (sect. A9.7) et de l’annexe 10 sur les critères du chapitre 4.1

Le représentant du Conseil international des mines et des métaux (CIMM) souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux sur ce sujet depuis quarantième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 67).

 b) Questions pratiques de classification

L’expert des États-Unis d’Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement de l’élaboration d’exemples concernant l’application des critères du SGH depuis quarantième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 68 à 70).

 c) Questions pratiques d’étiquetage

Le représentant du Conseil européen de l’industrie chimique (CEFIC) souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux sur ce sujet depuis la quarantième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/80, par. 71 et 72).

Le Sous-Comité sera informé des résultats préliminaires d'une étude sur l'étiquetage numérique des produits soumis aux dispositions du règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage mettant en œuvre le SGH dans l'Union européenne.

 d) Autres questions

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 5. Renforcement des capacités

Les experts, observateurs et organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de toutes les activités et de tous les projets de renforcement des capacités entrepris en lien avec le SGH.

 6. Questions diverses

|  |  |
| --- | --- |
| Document informel INF.5 (secrétariat) | Examen des organes subsidiaires de l'ECOSOC à réaliser lors de la session 2022 de l'ECOSOC, contributions attendues du sous-comité SGH et actions de suivi correspondantes. |

 7. Adoption du rapport

Conformément à l’usage, le Sous-Comité souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa quarante et unième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.